FRC 4. f 29759A

Paris, le 25 Décembre 1792,
l'an 1er. de la Republique.

Case
fol.
Frc.
27176

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

AUX ADMINISTRATEURS DU DÉPARTEMENT

DES BOUCHES DU RHONE.

JE m'empreſſe de vous faire part, que dans l'expédition, & par ſuite, dans les Exemplaires imprimés de la Loi, numérotée 125, relative aux Billets de Confiance, Billets au Porteur, &c. il a été fait une erreur très-importante à rectifier. Dans l'article XXI de cette Loi, neuvième ligne, au lieu du mot *au-deſſous* de 25 livres, qui s'y trouve, il doit, d'après la vérification que le Miniſtre de la Juſtice en a fait faire au Bureau des Procès-verbaux de la Convention Nationale, y avoir celui AU-DESSUS de 25 livres. Je vous prie d'en prévenir, le plutôt poſſible, tous les Corps adminiſtratifs auxquels vous avez tranſmis cette Loi, & de vouloir bien les inviter à faire, ſur-le-champ, la correction néceſſaire ſur les exemplaires qu'ils ont reçu.

Signé ROLAND.

THE NEWBERRY LIBRARY

fQ